

lence, des gens qui y vivent en paix, sans offenser qui que ce soit ? Est-il juste, dans un pays où la liberté de conscience a été achetée par le sang, de proscrire toute une race d'hommes, parce qu'ils font un acte de foi qu'on appelle vœu ? Est-il juste, dans un pays où l'idée de fraternité universelle domine tous les esprits généreux, de réprouver de saintes républiques où l'on se consacre à la pauvreté et à la chasteté par un amour immense d'égalité avec les petits ?.... Est-il juste, dans un pays où tout le monde est admissible aux fonctions sociales, de les interdire à des citoyens qui n'ont d'autre tort que d'apporter dans la concurrence générale un plus grand esprit de sacrifice ? Nous le demandons au ciel et à la terre : tout cela est-il juste, et n'est-ce pas créer parmi nous une classe de parias ? »

Le péril social, mes révérends Pères et mes bien chers Frères, ce n'est certes pas dans vos rangs, c'est ailleurs qu'il faut le chercher. Plaise au ciel que notre pays n'en fasse pas un jour, bientôt peut-être, la cruelle expérience.

On ne peut aujourd'hui violer en vos instituts et en vos personnes la liberté individuelle, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté d'apostolat, sans porter la plus grave atteinte à l'essence même de la liberté pour tous. On ne pourra demain vous expulser de vos maisons, s'emparer de vos propriétés sans ruiner un grand principe : la légitimité et l'inviolabilité du domaine privé. Ce sont là des conséquences formidables et générales ; elles ont une portée immense ; elles